

Le risque est surtout économique pour les éleveurs français

© 19/11/2014 |  Terre-net Média

Paris, 18 nov 2014 (AFP) - Les éleveurs français se disent prêts à affronter un éventuel cas de grippe aviaire en France. Ils craignent que la médiatisation de cas récents en Europe ne détourne certains clients vers les poulets américains ou brésiliens.

En 2006, lors de la dernière **crise de grippe aviaire en France**, la filière française avait perdu de nombreux marchés à l'export et subi de plein fouet une baisse de la consommation et des cours. Résultat : 300 millions d'euros de manque à gagner, rappelle pour l'Afp Christian Marinov, directeur de la Cfa, **Confédération française de l'aviculture**, branche spécialisée de la Fnsea.

« Aujourd'hui, le risque économique est donc beaucoup plus important » que les éventuelles conséquences sur la santé publique et « les Brésiliens ou Américains pourraient profiter de l'aubaine », craint-il. Sur le plan sanitaire, « en 2005/2006, on avait élaboré un protocole, c'est pour ça qu'on est très sereins aujourd'hui », affirme Christian Marinov. De plus, « le gros de la migration est déjà passé en France », ajoute-t-il.

La souche H5N8, qui était jusqu'à présent cantonnée en Asie, a été détectée pour la première fois en Europe début novembre dans un élevage d'Allemagne. Elle est ensuite apparue la semaine dernière aux Pays-Bas et en Angleterre. Selon un expert européen à Bruxelles, il est « très probable » que les trois foyers soient liés, la maladie ayant été portée par des cygnes migrateurs actuellement en route vers le sud.

Lundi, le ministère de l'Agriculture avait annoncé avoir demandé à tous les maillons de la filière de renforcer la surveillance dès le 12 novembre. Il s'agit d'être particulièrement vigilants sur la propreté, le transport des animaux et les échanges avec l'Europe, sachant que certains animaux vivants sont envoyés en Allemagne ou Belgique pour abattage, détaille Christian Marinov. Si un cas était détecté, les autorités lanceraient le plan national d'intervention sanitaire d'urgence qui prévoit une série de mesures : abattage, périmètre de surveillance, éventuellement périmètre d'éradication et interdiction de transports dans une zone définie.